

FESTIVAL DE DREUX, HISTOIRES DE FEMMES

3^{ème} édition du Festival du court-métrage du Pays de Dreux



RÈGLEMENT 2023

La troisième édition du Festival de Dreux, organisée par l'association LES LUMIÈRES DE LA VILLE, se déroulera le **samedi 21 octobre 2023** pour la compétition officielle (les 19 et 20 octobre sont réservés aux scolaires). Il propose une compétition de courts-métrages dont les protagonistes sont des femmes, des masterclass et une remise des prix pour clôturer l'évènement.

1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le personnage principal doit être une femme.
- Uniquement de la fiction
- Images réelles (pas d'animation).
- La durée du film ne doit pas excéder 15 minutes.
- Le film doit être en langue française.
- Être produit après le 1er janvier 2018.
- Tous les genres sont admis y compris la comédie.

2 – DATES et INSCRIPTIONS

- La date d'**ouverture** du concours est le **1^{er} septembre 2022**.
- La date de **clôture** est le **31 JUIN 2023**
- L'inscription se fait uniquement et obligatoirement via <https://filmfreeway.com> aux tarifs suivants :
 - 5€ de septembre à décembre 2022
 - 7€ jusqu'au 28 février 2023
 - 9€ jusqu'au 31 avril 2023
 - 12€ jusqu'au 31 juin 2023

3 – SÉLECTION

Tous les films seront visionnés par un comité de sélection composé d'une dizaine de membres. L'annonce des courts-métrages sélectionnés sera communiquée aux réalisateurs, producteurs ou distributeurs par mail.

Les réalisateurs et/ou producteurs des films sélectionnés s'engagent à :

- A déposer, dans la semaine suivant l'annonce de leur sélection, leur film sur un lien téléchargeable ou les envoyer par WE TRANSFER à LesLumieresDeLaVille28@gmail.com en format H264.MP4 sans sous-titre.
- A fournir une fiche d'inscription, 3 photos HD du film, un portrait HD du (des) réalisateur(s) et 1 extrait de 30 secondes du film (libre de droit pour web et TV).
- A envoyer un représentant du film le jour de la projection. **NB si aucun représentant du film n'est présent au moment de la remise de prix, le film sera déclassifié et ne pourra prétendre à AUCUN PRIX. Il sera considéré comme HORS-COMPÉTITION.**

4 - COMPÉTITION

Pour chaque film présenté, une participation forfaitaire au déplacement de l'équipe sera proposée par Les Lumières de la Ville (le montant de cette aide n'est pas encore connu à cette date).

5 – JURY/ PRIX et RÉCOMPENSES

Divers prix seront remis lors de la soirée de clôture du festival par un jury de personnalités de l'audiovisuel.

6 – ANNULATION et CHANGEMENT

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier la date du festival ou de le reporter en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Pour toute information : www.zecrea.fr et toute question : LesLumieresDeLaVille28@gmail.com

Les Lumières de la Ville - 56, rue du Bois Sabot - 28100 DREUX – WWW.ZECREA.FR

Pour la CREATION pour tous, partout, dans toutes ses composantes avec comme objectifs : des actions éducatives et pédagogiques; l'épanouissement des citoyens;

la promotion des valeurs de la République; la lutte contre les discriminations; et une contribution à la vie culturelle de la Cité.

<https://www.facebook.com/Les-Lumières-de-la-Ville-384442162302060/>

Association Loi 1901 - N° SIREN : 410048391